

POUR DEVENIR PROPRIETAIRE

LE CHOIX D'UN LOT

C'est, pour le colon prévoyant, une affaire de première importance. Il y va de la réussite ou de la non-réussite de sa tentative de s'établir et d'assurer le bonheur et l'avenir de sa famille.

Le colon devra étudier ses goûts, ses aptitudes et le genre de culture qu'il entend adopter.

Il devra aussi consulter de préférence l'agent des terres ou le curé, personnes bien au fait de la situation des lieux et du genre d'épreuves et de labeurs que doit subir tout colon défri-
cheur.

Visiter minutieusement le lot de terre que l'on a l'intention d'acquérir, sa situation par rapport au marché où il écoulera ses produits et aux voies de communications, est aussi pour le colon une condition essentielle de succès.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir quelque argent pour pouvoir vivre pendant au moins un an. Les travaux des chantiers et de la construction des routes publiques ne peuvent faire vivre un colon ; c'est une aide, voilà tout !

On peut dire d'une manière générale qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de deux à trois cents piastres.

Il est préférable pour le colon de se rendre sur son lopin de terre le printemps et de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver. Plusieurs s'y rendent toutefois l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera la famille le printemps suivant. Ces travaux préliminaires sont certes très utiles, car ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire".